Territoire
de
BELFORT

Objet de la délibération

N° 2026-102

Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget principal du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

République Française

———

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Le 15 octobre 2026, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Stephane FLUCKIGER, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Christian BIRRER, M. Alexandre MANÇANET, M. Brice MICHEL, M. Jean-Guillaume MAURICE, M. Nicolas JARDOT, M. Philippe CHALLANT, M. Robert CREEL, M. Patrick DUMEL, M. Michaël BRUN, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, M. Jean-Daniel HEIDET, M. Pierre FIETIER, M. Benjamin HOARAU, Mme Charlène AUTHIER, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Grégory PATAILLOT, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Autrechêne :** Mme Laurence DORDOR, **Bavilliers :** Mme Claire PFAUWADEL, M. Eric KOEBERLÉ, **Belfort :** Mme Corinne BOVET-ZARETTI, M. Ian BOUCARD, M. Gautier LE VOILLEMIN, Mme Marianne DORIAN, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Tony KNEIP, Mme Corinne CASTALDI, M. Marc ROVIGO, Mme Eirini KARAKYRIOU, Mme Christiane EINHORN, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. Philippe LEGROS, Mme Evelyne CALOPRISCO, Mme Sophie JESUS, Mme Marie-Anne THARIN, M. Olivier BLOCH, M. Bulent KILICPARLAR, Mme Murielle THANNEUR, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Hugo VUILLEMARD-JUNG, **Bourogne :** M. Baptiste GUARDIA, **Cravanche :** M. Renaud VEBER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Céline VAUDOUX, **Denney :** M. Aurélien CORDIER, **Dorans :** M. Michel HENZELIN, **Essert :** M. Alain BURGER, Mme Delphine MACCHI, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Méziré :** M. Yoane URRUTIA, **Novillard :** M. Michel BEKHEIRA, **Offemont :** Mme Carole TRITTER, M. Thierry FRAISIER, **Pérouse :** Mme Sylvie FUMEY, **Phaffans :** M. Hubert FRANCOIS, **Reppe :** M. Guillaume MOREAU, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** M. Pascal GAUMEZ, **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Stéphanie FERON-HANSART, **Vétrigne :** M. Alain SALOMON.

Etaient absents :

Mme Maryline MORALLET 1ère Vice-présidente - mandataire : M. Jean-Daniel HEIDET Conseiller communautaire délégué
Mme Loubna KETFI-CHARIF Vice-présidente - mandataire : Mme Marianne DORIAN (Belfort)
M. Léo PRASSEL (Bavilliers) - mandataire : Mme Claire PFAUWADEL (Bavilliers)
M. Farid BOUSBAINE (Belfort) - mandataire : M. Jean Marie HERZOG (Belfort)
Mme Valérie PREUILH-CHOULIER (Belfort) - mandataire : Mme Murielle THANNEUR (Belfort)
Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Baptiste GUARDIA (Bourogne)
M. Gérard PAYROU (Eguenigue) - mandataire : Mme Bernadette TAMAGNE (Eguenigue)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix) - mandataire : M. Roger CHENUT (Petit-croix)
M. Roland JACQUEMIN (Vézelois) - mandataire : M. Alain SALOMON (Vétrigne)
M. Thierry LOUVET (Angeot)
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Karel TRAPP (Belfort)
M. Lucas VANITOU (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
M. Didier SACKSTEDER (Buc)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois)
M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Sylvain RONZANI (Larivière)
Mme Marie-France CEFIS (Valdoie)
M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Christophe SOUSTELLE (Belfort)
M. Eric GILBERT (Éloie)

Secrétaire de séance : Madame AUTHIER Charlène

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 20h21.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2026

DELIBERATION N° 2026-102

de Mme Maryline MORALLET

1ère Vice-présidente chargée des finances et de l'administration générale

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN/PS/CM
Code matière : 7.1

<u>Objet</u> : Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget principal du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9, et son article L.1612-11 portant sur les modifications pouvant être apportées au budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 et notamment leurs articles relatifs aux décisions modificatives ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2024-099 en date du 6 aout 2024 portant statuts du Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2026-46 en date du 28 avril 2026 portant adoption du budget primitif de GBCA ;
Il vous est proposé d'examiner les modifications à apporter au budget principal et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2026 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement de Grand Belfort communauté d'agglomération,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions tels que présentés dans le présent rapport, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions adéquates,

d'approuver la reprise de la provision pour risque de contentieux lié à la pollution de la Savoureuse,

d'approuver les ajustements de provisions pour créances douteuses sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,

d'approuver l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique pour l'offrir dans le cadre de l'opération « je vais au boulot à vélo » en lien avec l'association VELOXYGENE,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 15 octobre 2026 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage	Publiée le : 20 octobre 2026 Date de télétransmission : 20 octobre 2026 Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20261015-lmc143260A-BF-1-1

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➢ Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 482,9 K€ dont :

- L'ajustement des recettes de fiscalité, des dotations et des allocations compensatrices suite à la réception des notifications 2026 pour + 133,9 K€ dont :
    - Dotation Globale de Fonctionnement : + 164 K€.
    - Recettes indexées sur la TVA perçue en compensation des suppressions de la TH et de la CVAE : + 114 K€.
    - Impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER) : + 88 K€.
    - Reversement du FPIC : - 1,5 K€. L'ensemble intercommunal n'est plus éligible et bénéficie du mécanisme de la garantie de sortie (90 % du montant du CFU 2025). La collectivité avait par prudence retenu ce scenario au budget 2026.
    - Allocations compensatrices (CVAE, CFE, TF, TH) : - 24 K€.
    - Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : - 32K€.
    - Impôts ménages (TH, TFB, TFNB et TEOM) : - 174 K€.
- Subventions notifiées après le vote du Budget primitif : + 164,6 K€.
- Ajustement des produits des services en fonction du réalisé : 65 K€.
- Ajustement des flux de mutualisation avec la Ville de Belfort, le SMGPAP et du flux avec les budgets annexes de Grand Belfort : + 60 K€.
- Le bilan final du projet Démonstrateurs de la Ville Durable fait apparaitre un trop versé à la SEM TANDEM qui doit être remboursé : + 42 K€.

➢ Dépenses réelles de fonctionnement :

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles de fonctionnement de + 206 K€ dont :

- + 100 K€ dans le cadre des flux de mutualisation des services avec la ville de Belfort (cf. délibération spécifique).
- + 140 K€ d'abonnement de logiciels.
- Créances irrécouvrables : En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :
    - Inscription au chapitre 65 en dépense : 10.882 €.
    - Dotation aux provisions au chapitre 68 en dépense : 7.364 €.
- + 2 K€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (parco) destiné à être offert lors de l'opération « je vais au boulot à vélo » en lien avec l'association VELOXYGENE.
- - 30 K€ pour ajuster la participation au S.C.O.T. suite au vote du budget 2026 du syndicat mixte.
- - 105 K€ de modification des subventions (voir infra).
- Le bilan final du projet Démonstrateurs de la Ville Durable fait apparaitre un trop perçu de la Caisse des dépôts et consignations qu'il convient de reverser : + 160 K€.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- + 5 K€ à ajouter à la subvention votée au B.P 2026 pour la Fédération Départementale des chasseurs.
- + 2 K€ à ajouter à la subvention prévue au B.P 2026 pour l'Association des Piégeurs Agréés du Territoire de Belfort.
- - 600 € suite à l'annulation de la subvention prévue au B.P 2026 pour l'U.T.B.M dans le cadre du projet Crunch Time.

- - 30.139 € à retirer à la subvention prévue au B.P 2026 pour l'association Pôle Véhicules du futur en lien avec l'organisation du Forum H2.
- - 32 K€ à retirer de la subvention prévue au B.P 2026 pour NEOLIA dans le cadre de l'aide à l'accession à la propriété dans le secteur DOREY de la ville de Belfort.
- - 50 K€ la subvention prévue au B.P 2026 pour l'Ecole Supérieure des Technologies et des Affaires (ESTA) devant être prise en charge en section d'investissement.

Attribution de l'enveloppe à affecter votée lors du budget primitif :

Des crédits ont été prévus au BP 2026 afin de soutenir des projets présentés en cours d'année par les associations. Le disponible globalisé sur ces crédits permet le financement les dépenses suivantes :

- Subvention de 1.866 € accordée à l'association Groupe vocal entre filles (cf. délibération spécifique).
- Subvention de 3.000 € au Pôle des Microtechniques pour soutenir le programme d'animation du pôle de compétitivité.
- Subvention de 20.000 € à la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour soutenir leur programme.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

2. Section d'investissement

➢ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les recettes réelles d'investissement de + 586 K€ dont :

- + 395 K€ de recettes dans le cadre de l'aide à la pierre.
- + 176 K€ de subventions notifiées après le vote du budget primitif.

➢ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de + 311 K€ dont :

- + 449 K€ de subventions (voir infra).
- + 305 K€ pour de nouvelles études dont études pour la zone des Plutons et pour la déchetterie de Danjoutin.
- - 410 K€ suite au décalage à 2027 de divers projets.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- + 395 K€ de subventions dans le cadre de l'aide à la pierre.
- + 200 K€ augmentation de l'enveloppe d'aide à l'installation des médecins en raison du nombre de demandes reçues.
- + 200 K€ de subvention à l'UTBM dans le cadre des bâtiments à Sévenans dans le cadre du CPER.
- + 150 K€ augmentation de l'enveloppe du fonds d'aide aux communes en raison des demandes reçues.
- + 50 K€ de subvention à l'Ecole Supérieure des Technologies et des Affaires pour le projet de nouveau bachelor (prévu initialement en fonctionnement).
- + 5 K€ de subvention à la Fédération départementale de chasse pour leur projet d'étude hydrologique.
- - 90 K€ suite à la régularisation de restes à réaliser 2025.
- - 220 K€ correspondant à l'annulation de la subvention prévue au B.P 2026 pour le Département de Haute-Saône dans le cadre des travaux sur la RN 1019 en raison de l'avancée du chantier.
- - 235 K€ relatifs à la subvention prévue au B.P 2026 pour l'Université de Franche Comté dans le cadre des travaux des bâtiments B et D du projet Eco campus en raison de l'avancée du chantier.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

3. Opération d'ordre

Augmentation des opérations d'ordre de 200 K€ pour faire face aux amortissements des écritures d'ici la fin de l'exercice selon le principe du prorata temporis.

4. Equilibre des sections

Fiscalité et Dotations	133 897,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	349 061,00 €
Total des recettes de fonctionnement	**482 958,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	188 454,00 €
Créances irrécouvrables	10 882,00 €
Dotation aux provisions	7 364,00 €
Dépenses d'ordres	200 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**406 700,00 €**
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**76 258,00 €**
Recettes réajustées ou nouvelles	586 869,00 €
Recettes d'ordre	200 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**76 258,00 €**
Total des recettes d'investissement	**863 127,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	311 674,00 €
Total des dépenses d'investissement	**311 674,00 €**
Besoin de financement (emprunt)	**-551 453,00 €**

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 551.453 €.

II. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

➢ Recettes réelles de fonctionnement

Aucune modification

➢ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 21 K€ dont :

- + 145 K€ de dépenses supplémentaires pour des achats prévisionnels d'eau suite à la canicule de cet été.
- Créances irrécouvrables : En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :
  - Inscription au chapitre 65 en dépense : 16.656 €.
  - Dotation aux provisions au chapitre 68 en dépense : 29.247 €.
- - 195 K€ de dépenses pour le reversement de la redevance pour consommation d'eau potable à l'Agence de l'Eau suite à la réception de l'échéancier 2026.

2. Section d'investissement

➢ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'inscrire une subvention d'investissement d'un montant de 210 K€ qui sera versée par l'entreprise ARABELLE afin de rembourser les travaux de dévoiement de réseaux réalisés par GBCA suite à son installation (cf. délibération spécifique).

➢ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé une augmentation de 50 K€ des dépenses réelles d'investissement correspondant à des travaux de terrassement sur le réseau d'eau potable.

3. Opérations d'ordre

Diminution des opérations d'ordre pour un montant de 56 K€ au titre des amortissements compte tenu des écritures réalisées.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	**0,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	-24 832,00 €
Créances irrécouvrables	16 656,00 €
Dotation aux provisions	29 247,00 €
Dépenses d'ordres	-56 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**-34 929,00 €**
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**34 929,00 €**
Recettes réajustées ou nouvelles	210 000,00 €
Recettes d'Ordres	-56 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**34 929,00 €**
Total des recettes d'investissement	**188 929,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	50 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	**50 000,00 €**
Besoin de financement (emprunt)	**-138 929,00 €**

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 138.929 €

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

➢ Recettes réelles de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement de 230 K€ dont :

- + 100 K€ de reprise de la provision créée en 2018 dans le cadre du contentieux lié à la pollution de la Savoureuse (Délibération n° 18-119 du 24 septembre 2018).
- + 63 K€ suite à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules de la collectivité au titre de l'exercice 2025.

➢ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement de 301 K€ dont :

- + 281 K€ de dépenses pour le reversement de la redevance pour la performance du réseau d'assainissement 2025 à l'Agence de l'Eau.

- Créances irrécouvrables : En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :
    - Inscription au chapitre 65 en dépense : 18.636 €.
    - Dotation aux provisions au chapitre 68 en dépense : 12.128 €.

2. Section d'investissement

➢ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'augmenter les recettes réelles d'investissement à hauteur de + 1.117 K€ dont + 1.100 K€ de subvention d'investissement à percevoir de l'entreprise ARABELLE (cf. délibération spécifique).

➢ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'augmenter les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 364 K€ dont :

- + 820 K€ nécessaires au financement des travaux ARABELLE
- - 406 K€ suite au décalage sur 2027 de divers projets

3. Opérations d'ordre

Diminution des opérations d'ordre pour un montant de 74 K€ au titre des amortissements.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	130 066,00 €
Reprise sur provision	100 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	**230 066,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	270 402,00 €
Créances irrécouvrables	18 636,00 €
Dotation aux provisions	12 128,00 €
Dépenses d'ordres	-74 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**227 166,00 €**
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**2 900,00 €**
Recettes réajustées ou nouvelles	1 117 000,00 €
Recettes d'ordre	-74 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	**2 900,00 €**
Total des recettes d'investissement	**1 045 900,00 €**
Dépenses réajustées ou nouvelles	364 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	**364 000,00 €**
Besoin de financement (emprunt)	**-681 900,00 €**

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 681.900 €